COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 21 mars 2018

Neige dans les Bouches-du-Rhône : le Préfet appelle à la vigilance

En raison d'un épisode neigeux sur le département se concentrant principalement sur le secteur d'Aubagne – La Ciotat, Pierre DARTOUT, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône a activé une cellule de suivi en préfecture.

■ Épisode neigeux

La Préfecture des Bouches-du-Rhône recommande aux automobilistes la plus grande prudence et d'adapter la conduite à ces conditions climatiques particulières.

Les précipitations neigeuses faibliront progressivement en début d'après-midi.

Une coordination zonale est en cours concernant la gestion du trafic routier et celle des poids lourds (PL).

Les PL seront stockés sur l'A50 dans les deux sens de circulation. Dans le sens Aubagne-Toulon, les PL seront stockés sur la bande d'arrêt d'urgence au niveau de la Penne-sur-Huveaune. Dans le sens Toulon-Aubagne, les PL seront stockés sur l'aire de repos à l'est du péage auto-routier de La Ciotat.

■ Conseils de vigilance

Les habitants du secteur d'Aubagne sont appelés à suivre les conseils suivants :

- Limiter les déplacements ;
- Se tenir informé par la radio (Radio France Bleue Provence), ou en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr

En cas d'obligation de déplacement :

- Respecter les limitations de vitesse ;
- Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation;
- Vérifier l'état des pneus ;
- Prévoyez les pneus-neige ;
- Allumer les feux de croisement ou de brouillard si perte de visibilité;
- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces ;
- Éviter les accélérations et les à-coups ;

www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr – @prefet13

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- Ne jamais faire tourner un moteur pour chauffer le véhicule s'il est bloqué par la neige, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies ;
- Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée ;

Site internet la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
Twitter de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : https://twitter.com/prefet13